

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE

Publication comptes 2019

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Charges	31/12/2019	Produits	31/12/2019
Charges d'exploitation (I)	161 313	Produits d'exploitation (I)	223 681
Achats	581	Cotisations	87 473
Autres charges externes		Subventions	6 975
Autres services extérieurs	77 654	Autres produits	129 233
Impôts et taxes		Transfert de charges	
Charges de personnel	83 078	Reprise des amortissements et provisions	
Autres charges externes			
Dotations aux amortissements et provisions			
Charges financières (II)	0	Produits financiers (II)	377
Charges exceptionnelles (III)	19 228	Produits exceptionnels (III)	33 660
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)		Contributions de financement - report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	
Total (I+II+III+IV)	180 541	Total (I+II+III+IV)	257 718
Solde créditeur : excédent	77 177	Solde débiteur : déficit	
Total Général	257 718	Total Général	257 718

BILAN SIMPLIFIE

Actif	31/12/2019			Passif	31/12/2019
	Brut	Amort. et dépr.	Net		
Actif immobilisé (I)		0	0	Fonds syndicaux	0
Actif incorporel			0	Reserves	
Actif corporel			0	Report à nouveau	126 210
Actif financier			0	Résultat	77 177
				Fonds propres (I)	203 387
Actif circulant (II)	87 268	0		Provisions (II)	
Stock et fournitures	87 268			Fonds dédiés (III)	
Créances				Dettes financières	
				Dettes diverses	11 809
Disponibilités (III)	127 927			Total (IV)	11 809
Comptes de régularisation (IV)				Comptes de régularisation (V)	
Total (I+II+III+IV)	215 195	0	0	Total (I+II+III+IV+V)	215 195

1. Faits majeurs de l'exercice :

L'union départementale CGT de la Saône et Loire n'a pas relevé de faits majeurs au cours de l'exercice 2019.

2. Principes-règles-méthodes comptables :

Conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement CRC n° 99-03), les comptes annuels satisfont aux principes suivants

- Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat en date de clôture.
- Ils permettent leur comparabilité d'un exercice à l'autre - ils respectent le principe de permanence des méthodes
- Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation
- Ils sont réguliers et sincères
- Ils sont établis dans une optique de prudence

3. Informations relatives au bilan

➤ **Etat de l'actif immobilisé**

L'UD CGT 71 ne dispose d'aucun patrimoine en propre.

Les locaux sont mis à disposition par la ville du Creusot selon une convention écrite.

➤ **Echéances des créances et dettes**

Les créances intra-syndicales n'ont par définition, pas d'échéances propres. Leur règlement résulte d'un processus précis et intervient dans des délais raisonnables.

Concernant la formation syndicale, les recettes sont encaissées confédéralement, ce qui peut reporter les recettes à N+1.

Les créances s'élèvent à **87 268 euros**.

Les dettes sociales s'élèvent à **7857€** et les autres dettes à **79 411€**.

L'UD CGT 71 n'a pas contracté d'emprunt durant l'exercice. Elle n'a pas de dettes financières à ce titre.

Sa trésorerie nette totale s'élevait à **127 927€** au 31/12/2019.

➤ **Etat des fonds propres syndicaux**

Les fonds propres syndicaux initiaux ont été reconstitués lors du bilan d'ouverture au 1^{er} Janvier 2011 pour un montant de 50779 euros.

Après reports à nouveau des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 les FONDS SYNDICAUX étaient donc de 126 210€ au 1^{er} Janvier 2019.

L'exercice 2019 dégage un excédent de 77 177€.

Au 31/12/2019, les fonds syndicaux s'élèvent à **203 387€ euros**.

4. Informations relatives au compte de résultat

➤ **Les ressources**

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de l'encaissement effectif.

Ressources de l'année

Cotisations reçues (COGETISE) :	87473€
Reversement de cotisations :	0€
Subventions perçues :	6975€
Autres produits d'exploitations perçus :	129233€
Produits financiers perçus :	377€
TOTAL :	224 058€